

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 7 mai 2020

Objet : _____ **Services publics**

Les maisons du Département et la Maison départementale de l'autonomie organisent l'accueil sur site des usagers à compter du 11 mai

L'action sociale est au cœur des missions du Département. Afin de soutenir au mieux les Loirétains les plus fragiles, la collectivité organise l'accueil des usagers sur site, dans les Maisons du Département et la Maison départementale de l'autonomie. Afin de respecter les mesures nécessaires à un déconfinement sans danger, l'accueil des Loirétains se fera de manière partielle à partir du 11 mai.

Pour la sécurité de chacun, il est conseillé aux usagers de continuer à privilégier au maximum le contact par mail et téléphone.

Les Maisons du Département et la Maison de l'autonomie seront ouvertes uniquement sur rendez-vous. Au préalable de tout déplacement, les Loirétains devront impérativement appeler le **02.38.25.45.45** ou envoyer un mail à mda.contact@loiret.fr (pour la Maison de l'autonomie). En fonction de leur demande, un rendez-vous sera donné.

Sur place, les lieux de réception du public seront organisés et équipés de façon à préserver la sécurité des Loirétains et des agents : pose de vitres en plexiglas, gel hydroalcoolique, marquages au sol, etc. Il est également conseillé aux usagers de venir munis d'un masque de protection (le Département en distribuera un à chaque Loirétain via leur mairie) et d'un stylo. Le port du masque sera obligatoire.

À la Maison départementale de l'autonomie (MDA)

Pour ce qui est de la Maison de l'autonomie, les rendez-vous physiques concerneront l'accompagnement des usagers dans leurs démarches (remplir le formulaire de demande de dossier, par exemple).

Les Loirétains devant transmettre des justificatifs sont invités à le faire via mail mda.contact@loiret.fr. À défaut, ils pourront déposer leurs documents dans la boîte aux lettres de la MDA.

Par ailleurs, la MDA reprendra les visites à domicile dans les cas nécessitant une évaluation sur place des besoins de l'utilisateur, dans le cadre de l'accueil familial et de la prestation de compensation du handicap.

Dans les Maisons du Département (MDD)

Situées à Gien, Jargeau, Meung-sur-Loire, Montargis, Orléans et Pithiviers, les Maisons du Département aident et accompagnent les usagers les plus fragiles (jeunes relevant du service de prévention et de protection de l'enfance, personnes isolées, âgées ou en situation de handicap).

Afin de respecter au mieux les mesures induites par cette première phase de déconfinement, les agents des MDD continueront d'assurer une partie de leurs missions par téléphone (ouverture de droits, suivi des usagers). Les visites à domicile seront poursuivies, dans le strict respect des mesures visant à lutter contre la propagation du Covid19.

Concernant la protection maternelle infantile, les consultations se poursuivent mais resteront accessibles uniquement sur rendez-vous dans les cas suivants :

- suivi de situations déjà connues
- suivi de situations à risques avérés
- vaccination

L'accueil téléphonique au **02.38.25.45.45** des MDD est assuré :

- ✓ du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures.

Contact presse :
Stéphanie Cachinero
02 38 25 43 38
stephanie.cachinero@loiret.fr